

Société de Tir du Canton de FRAIZE
REGLEMENT Intérieur spécifique à la discipline du Fun Shoot

ATTENTION

L'accès à cette zone nécessite le port obligatoire de lunettes de protection et du casque antibruit.
La pratique de cette discipline est obligatoirement encadrée par un directeur de tir.

Toutes les dispositions seront prises pour éviter la détérioration des matériels mis à disposition.

La sécurité des personnels qu'ils soient tireurs ou visiteurs demeure la priorité absolue.

Le ou les postes de tir (tables de tir) seront matérialisés et placés à une distance minimale de 8 mètres des premières cibles.

Le déplacement avec une arme chargée ou tenue en main est strictement interdit.

Le port du holster est proscrit à l'exception des directeurs de tir.

Un tireur souhaitant participer à cette activité devra démontrer sa parfaite maîtrise de l'arme, de son maniement et devra avoir une très bonne connaissance des règles et consignes de sécurité. Il s'engage à les respecter durant chaque séance ou il en sera exclu immédiatement.

ARMES AUTORISEES

Seules les armes de poings seront autorisées :

Pistolet ou revolver dans les calibres suivant : 9mm, 38 Spécial, 40 SW et 45 ACP.

Le 9mm étant le calibre minimum répondant à cette attente.

HORAIRES DES SEANCES

Les horaires des séances du Fun Shoot sont les suivants :

Le mercredi de 09 heures à 12 heures.

Pour assurer la sécurité maximale, le nombre de participants sur réservation est limité à 6 tireurs.

Les réservations se font grâce au formulaire dont le lien vous sera transmis après avoir pris contact avec Emile LESAFFRE.

DEROULEMENT DES SEANCES DE TIR

Avant chaque séance un rappel des consignes de sécurité et des modalités de déplacements sera effectué par le directeur de tir.

Lorsque les participants seront réunis au pas de tir 25 mètres, la porte d'accès sera verrouillée.

Les invités ou visiteurs devront obligatoirement porter lunettes de protection et casque antibruit.

Le directeur de tir définira une zone de laquelle ils ne seront pas autorisés à sortir.

Au commandement du directeur de tir, les tireurs se placeront 2 par 2 sur la table de tir dite « Zone de sécurité » à gauche tout de suite après la porte d'accès aux cibles, ils mettront leur arme en sécurité, canon dirigé vers le mur, culasse à l'arrière ou barillet ouvert, témoin de chambre vide introduit dans le canon, l'arme seule sera posée sur un plateau.

Le plateau sera ensuite placé sur une table (zone de stockage) installée dans le même prolongement, canon dirigé vers le mur, l'arme ne sera alors plus manipulée. Le directeur de tir contrôlera la mise en sécurité des armes.

Les tireurs regagneront ensuite la table située à droite du pas de tir pour y déposer leur matériel et se préparer à l'activité (remplissage des chargeurs etc..) qu'ils mettront dans leur poche ou éventuellement dans un porte chargeur.

Le ou les postes de tir seront installés à une distance de 8 mètres des premières cibles.

Le dispositif de cibles sera mis en place par les participants selon un scénario défini par le directeur de tir.

Une fois le briefing effectué, le directeur de tir invitera un tireur à se présenter à la table de tir, ce dernier ira alors chercher son matériel (plateau et arme) et se présentera au poste de tir indiqué.

Le tir s'effectuera aux ordres du directeur de tir.

A l'issue de l'exercice, le tireur mettra son arme en sécurité, présentera la chambre vide au directeur de tir ensuite il introduira le témoin de chambre vide dans l'arme sécurisée, il devra alors ramasser ses douilles pendant que les participants se dirigeront vers les cibles pour réarmer les systèmes de cibles si nécessaire.

Durant ce temps, le directeur de tir restera à côté du tireur, surveillera qu'il n'y ait pas de manipulation d'arme.

A la fin de l'exercice de tir, le tireur récupèrera son matériel qu'il déposera sur la table (zone de stockage des armes) et rejoindra les autres participants.

Le tireur suivant désigné se présentera dès lors à son tour au poste de tir et ainsi de suite...

En cas d'incident de tir, le tireur devra gérer l'incident tout en veillant à maintenir son arme en direction des cibles. S'il n'y parvient pas, le directeur de tir est autorisé à gérer l'incident.

A la fin de la séance l'ensemble des participants (tireurs) œuvreront au rangement du matériel.

Un tireur souhaitant participer à l'activité Fun Shoot s'engage à appliquer les règles et consignes de sécurité et respecter les ordres donnés par le directeur de tir pour le bon déroulement des séances.